Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 22 mars 2018 à 20h

Nombre de conseillers élus : 11 Conseillers en fonction : 11 Conseillers présents : 11

Convocation du 15 mars 2018.

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent KOBLOTH, Maire.

<u>Membres présents</u> : Mmes Hélène FIMBEL, Laurence HARTZ et Gabrielle ROECKEL.

MM. Arthur BOHN, Frédéric DUCHATEL, Vincent

KOBLOTH, Alain LEFFTZ, Frédéric MERCKLING, Jean-

Pierre RIHN et Jean-Marie SCHWAB.

<u>Membres absents excusés</u>: Mme Marie-Claire BORES qui a rejoint le conseil municipal à 20h45.

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du procès-verbal du 17 novembre 2017,
- 2. Fermeture d'une classe,
- 3. Contrat de territoire,
- 4. Décisions modificatives
- 5. Contrat temporaire secrétariat de mairie
- 6. Démission de Monsieur Jean-Marie SCHWAB
- 7. Devis Forestier.
- 8. Divers et communications.

Monsieur le Maire, Vincent KOBLOTH, accueille les membres du Conseil Municipal et ouvre la séance à 20h. Un point à l'ordre du jour est ajourné, à savoir :

4. Décisions modificatives

ainsi « Contrat temporaire « secrétariat de mairie » passe au point 4,

- « Démission de Monsieur Jean-Marie SCHWAB » passe au point 5,
- « Devis Forestier » passe au point 6.
- « Divers et communication » passe au point 7.

1/ Approbation du procès-verbal du 17 novembre 2017

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 17 novembre 2017.

2/ Fermeture d'une classe

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la décision de l'Education Nationale de mettre à la disposition du SIVU que 2 enseignants. Cela signifie la fermeture d'une école. Il s'agit maintenant de déterminer quelle est l'école qui doit fermer.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a délibéré comme suit :

3 « pour »

3 « contre »

3 « abstentions »

La décision sera transmise à Madame GASSER, inspectrice d'académie.

3/ Contrat de Territoire

Le Conseil Départemental propose aux communes de souscrire un nouveau contrat départemental, cadre de développement territorial et humain à l'échelle du territoire de l'action sud.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire a entreprendre toutes les démarches et à signer tout acte se rapportant au nouveau contrat de territoire.

4/ Décisions modificatives

Point annulé

5/ Contrat temporaire secrétariat de mairie

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 9 ;

VU pour son application de décret n°2017-105 du 27 janvier 2017 relatif à l'exercice d'activités privées par des agents publics et certains agents contractuels de droit privé ayant cessé leurs fonctions, aux cumuls d'activités et à la commission de déontologie ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2541-12-1 ;

CONSIDERANT la vacance de poste de Secrétaire de Mairie depuis le 1^{er} décembre 2017 ;

CONSIDERANT que dans le cadre de son schéma de mutualisation, la Communauté de Communes du Pays de Barr a procédé par délibération du Conseil de Communauté du 5 décembre 2017 à la création d'un service commun « Pôle polyvalent Secrétariat de Mairie » auquel entend adhérer la Commune de Reichsfeld.

CONSIDERANT cependant que dans l'attente du recrutement de l'agent qui sera affecté à cette mission en qualité de référent administratif placé au service des collectivités bénéficiaires, il incombe de garantir la continuité normale de l'activité municipale par l'accomplissement de certain nombre de tâches minimales de gestion et d'administration courante ;

CONSIDERANT qu'il a été jugé opportun et pertinent de recourir à un emploi public accessoire permettant de satisfaire rapidement à ce besoin exceptionnel selon une quotité d'emploi très réduite et sur une période transitoire strictement limité dans le temps

SUR PROPOSITION de Monsieur le Maire ;

Et après en avoir délibéré

DECIDE l'ouverture d'un poste non permanent qui sera pourvu dans le cadre d'une activité publique accessoire en vue de l'accomplissement temporaire d'un certain nombre de tâches liées à la gestion et à l'administration courante de la collectivité et sur la base d'un quotité maximale de 5/35èmes ;

FIXE la rémunération afférant à cette activité accessoire sur la base de l'IB 372, soit IM 343 ;

AUTORISE dès lors Monsieur le Maire à procéder au recrutement de l'affectataire dans les conditions prévues à l'article 9 du décret susvisé N° 2017-105 du 27 janvier 2017 permettant ainsi le recrutement d'un fonctionnaire territorial dans le cadre d'un cumul d'une activité accessoire publique ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice.

6/ Démission de Monsieur Jean Marie SCHWAB

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal du courrier de Monsieur Jean-Marie SCHWAB l'informant de sa décision de démissionner de son mandat de conseiller municipal et de toutes les commissions dont il fait partie.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte la démission de Monsieur Jean-Marie SCHWAB.

7/ Devis Forestier

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du devis forestier de l'année 2018.

Le principal projet est la coupe à blanc des parcelles n°9 et 10 et la plantation de ces parcelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis de l'Office National des Forêts pour les travaux prévus parcelles 9 et 10.

8/ Divers et communications

Le conseil municipal accorde une subvention de 200 € à l'association « La Compagnie des Insupportés »

La commission de voirie s'est réunie le 16 février 2018 et propose un planning d'investissement pour les deux années à venir.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'inauguration des terrains de pétanque aura lieu le dimanche 08 avril 2018 à 11 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h30.

